

## Annexe

### à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR 5200653 marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts (zone spéciale de conservation)

#### Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

##### 1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine
1130	Estuaires
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
1150	* Lagunes côtières
1170	Récifs
1210	Végétation annuelle des laissés de mer
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses
1320	Prés à <i>Spartina</i> ( <i>Spartinion maritimae</i> )
1330	Prés-salés atlantiques ( <i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i> )
1410	Prés-salés méditerranéens ( <i>Juncetalia maritimi</i> )
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques ( <i>Sarcocornietea fruticosi</i> )
2110	Dunes mobiles embryonnaires
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)
2130	* Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale
2190	Dépressions humides intradunaires

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

1166 Triton crêté *Triturus cristatus*

Invertébrés

1088 Grand Capricorne *Cerambyx cerdo*

Mammifères

1355 Loutre d'Europe *Lutra lutra*

Plantes

1676 \* Cynoglosse des dunes *Omphalodes littoralis*

Poissons

1134 Bouvière *Rhodeus sericeus amarus*

Reptiles

*Aucune espèce mentionnée*

\* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.

Fait le 06 MAI 2014

La ministre de l'écologie, du développement  
durable et de l'énergie,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

21703

L. ROY

Le ministre de la défense,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur de la mémoire, du patrimoine et  
des archives,

Le directeur de la mémoire, du patrimoine  
et des archives



Philippe NAVELOT